



Philippe Brendt / En Jeu

Cour d'école en Lot-et-Garonne.

L'Usep et les nouveaux rythmes scolaires

En cette rentrée, près d'un quart des élèves de maternelle et de primaire iront à l'école le mercredi matin. Les journées de classe seront raccourcies et des activités périscolaires (sportives notamment) proposées. Cette réforme, qui sera généralisée en septembre 2014, peut-elle fragiliser par endroit l'action de l'Usep ? Ou bien est-elle une formidable opportunité à saisir ?

22 % DES ÉLÈVES ONT DÉJÀ CHANGÉ D'EMPLOI DU TEMPS

La réforme, une chance pour l'Usep ?

Les nouveaux rythmes vont bousculer le fonctionnement de l'Usep, fédération sportive scolaire. Mais la réorganisation des activités périscolaires peut aussi renforcer son rôle d'interface entre les enseignants et les autres acteurs éducatifs.

Depuis 2008, la semaine des écoliers s'organisait autour de quatre jours, le mercredi étant entièrement libre. À partir de cette rentrée 2013, c'en est fini de cette organisation pour 22 % des élèves de maternelle et primaire : ils reprennent le chemin de l'école le mercredi matin. Grâce à cette demi-journée de classe supplémentaire, il sera possible de raccourcir les autres journées, tout en conservant un volume hebdomadaire de 24 heures de cours. Et de proposer sur les plages de temps ainsi libérées des activités diverses et variées, notamment sportives, probablement souvent gratuites – mais pas forcément – et ouvertes à tous les enfants. Qu'advient-il des autres 78 % d'enfants ? Ils seront concernés par ces nou-

veaux rythmes d'ici un an, à la rentrée 2014. C'est aux municipalités que revenait la décision d'appliquer cette réforme tout de suite ou en différé. La très grande majorité a donc décidé d'attendre. La ligne de partage entre les « partantes » et les « attentistes » ne recoupe pas vraiment les tendances politiques. On aurait pu supposer que les mairies socialistes allaient soutenir unanimement le projet du ministre Vincent Peillon. Ce ne fut pas le cas.

DES MUNICIPALITÉS ATTENTISTES

Si Paris s'est révélée très en pointe sur ce dossier, d'autres grandes villes socialistes (Lyon et Lille par exemple) se sont montrées plus timorées. Pourquoi certaines se sont-elles lancées et d'autres non ? « Les communes qui sont

parties les premières sont souvent celles qui avaient déjà sur leur territoire une dynamique associative importante, des centres de loisirs, un tissu d'animateurs et de responsables culturels, sportifs et éducatifs susceptibles de contribuer à mettre en place les activités périscolaires. Celles aussi pour qui le thème de l'éducation est prioritaire, et qui avaient déjà instauré des PEL (projets éducatifs locaux) ou participaient à des CEL (contrats éducatifs locaux) » explique Pierre-Alain Roiron, vice-président de l'Association des maires de France et maire PS de Langeais, commune d'Indre-et-Loire de 4000 habitants qui applique la réforme des rythmes dès cette année. « Pourquoi attendre quand on nous propose un outil qui va dans le sens de l'intérêt de l'enfant et est susceptible de réduire l'échec scolaire et les inégalités sociales ? Les temps périscolaires permettront à tous, quel que soit leur milieu, de s'ouvrir à des activités sportives, culturelles, artistiques, scientifiques qu'ils n'auraient peut-être jamais eu l'occasion de connaître autrement » poursuit-il.

Du côté des communes qui ont préféré attendre, qui sait si l'approche des élections municipales de mars 2014 ne les a pas freinées ? Face à l'inquiétude des parents et à l'opposition vent debout des enseignants, elles ont pu craindre des remous. Beaucoup ont également avancé un argument pécuniaire. « Financer des activités périscolaires de qualité a un coût, et la dotation octroyée par l'Etat (50€ par enfant, 90€ pour quelques 3000 communes moins favorisées) n'a pas suffi à les motiver » souligne le vice-président de l'AMF.

UNE RÉORGANISATION BÉNÉFIQUE POUR LES ENFANTS

Depuis 2008 et le passage à la semaine de quatre jours, tous les spécialistes des rythmes biologiques clamaient haut et fort la nécessité de revenir au rythme antérieur de quatre jours et demi. Ils ont enfin été entendus. « Le maître mot pour la bonne santé d'un enfant est la régularité de son mode de vie : se coucher et se lever toujours à la même heure notamment, insiste le Dr François Testu, chronopsychologue. Or, avec cette semaine de quatre jours, les élèves vivaient deux ruptures néfastes qui déréglaient complètement leur rythme veille-sommeil : celle du mercredi, puis celle du week-end. Cette réforme leur en épargnera une ! » Autre bénéfice de cette nouvelle organisation, elle permettra des journées de cours plus courtes, donc moins denses et fatigantes : « On peut espérer que cela allégera une partie du stress énorme dont sont victimes les petits écoliers français ! », insiste François Testu. ●



Philippe Renot / En Jeu

Pour un élève sur cinq (comme ici à Paris), les nouveaux rythmes scolaires sont déjà une réalité, activités sportives à la clé.



On a souvent dit que les communes rurales allaient être particulièrement mises en difficulté par la réforme, tant par manque de moyens financiers que d'animateurs pour les ateliers périscolaires. « Cette réforme ne créera pas de fracture entre les enfants des villes et ceux des campagnes, estime toutefois Pierre-Alain Roiron. Les petites communes rurales montrent généralement une grande inventivité pour faire beaucoup avec peu ! Elles ont l'avantage de bien connaître les acteurs locaux pour côtoyer au quotidien les associations, les représentants des mouvements d'éducation populaire et les responsables des clubs sportifs. Certaines ont aussi prévu de mutualiser leurs moyens, équipements et animateurs, pour faire des économies. »

Un exemple parmi d'autres, en Creuse : « Nous avons proposé à une toute petite commune du sud du département, que nous accompagnons dans la mise en place de la réforme, de "partager" avec une voisine plus importante un animateur de cirque, rapporte Carole Caniglia, déléguée départementale Usep. C'est une bonne solution pour réduire ses coûts et être en mesure de proposer un atelier périscolaire original et de qualité aux élèves ».

UNE RÉFORME QUI BOUSCULE

L'Usep est en effet l'un des principaux acteurs sur lesquels les municipalités peuvent s'appuyer pour monter leur projet autour de ces nouveaux rythmes scolaires. Celle-ci a engagé depuis plusieurs mois une réflexion sur la meilleure manière de contribuer à la réforme. « Cette nouvelle approche, qui considère l'ensemble des temps de l'enfant, aussi bien scolaires que non scolaires, comme étant tous des temps éducatifs, est une opportunité pour l'Usep. Jusque-là, on estimait souvent que le plus important dans l'emploi du temps d'un enfant était sa journée d'école. Désormais, les temps périscolaires vont être réellement investis. Il s'agit maintenant de réfléchir aux contenus de ces temps relevant du sport scolaire et qui ne doivent ni se substituer à l'EPS, ni se claquer sur le sport civil. Et, bien sûr, l'Usep a un rôle important à jouer dans ce contexte, et des propositions à faire, affirme Véronique Moreira, vice-présidente de l'Usep. Alors, même si cette réforme nous bouscule un peu et nous pose quelques problèmes d'organisation, nous avons là un nouvel espace à investir ! » Les comités Usep intervenant essentiellement

hors temps scolaire, sur la journée du mercredi notamment, vont toutefois se retrouver en difficulté et obligés de réorganiser leur action. « Ils devront sans doute renoncer aux grandes rencontres départementales sur la journée entière du mercredi, où les enfants étaient emmenés d'un bout à l'autre du département. Mais pourquoi ne pas se recentrer sur des rencontres de proximité, sur la seule après-midi du mercredi, afin de limiter les temps de transport ? Ou les maintenir sur la journée entière, mais en les organisant à cheval sur le temps scolaire et le hors temps scolaire ? » suggère Francis Givernaud, directeur de l'Usep. C'est cette dernière solution que souhaite adopter le comité du Loiret, dont 30 % de l'activité s'effectue hors temps scolaire. « Nous allons étrenner ce mode de fonctionnement pour la Journée du sport scolaire du mercredi 18 septembre, en souhaitant qu'il puisse se généraliser » explique le délégué Sylvain Barreau. Même choix stratégique dans le Calvados, d'autant plus que le hors temps scolaire y représente 80 % de l'activité. « Les écoles qui mettent en place la réforme dès cette rentrée sont d'accord pour faire des échanges de services entre enseignants. Ainsi, nous maintiendrons

► nos rencontres sur la journée entière du mercredi : l'enseignant Usep de l'école emmènera les enfants usépiens à la rencontre dès le matin, pendant que les autres enfants se répartiront dans les classes des autres enseignants. Afin de simplifier les choses, nous espérons même que les écoles feront le choix de licencier toutes leurs classes, alors que ce n'était pas le cas avant » explique Frédérique Venturelli, déléguée Usep du Calvados. Quand d'une difficulté naît une perspective de développement !

RÉMUNÉRER LES ENSEIGNANTS ?

Pour les comités Usep intervenant principalement sur le temps scolaire, c'est le moment ou jamais d'élargir leur domaine d'action et d'investir ces nouveaux temps d'activités périscolaires (Tap). Mais là non plus, le pari n'est pas gagné... « Il est peu probable que nos animateurs Usep, qui sont très majoritairement des enseignants bénévoles, aient envie de prendre en charge l'animation d'un atelier sportif après leur journée d'école. Le ministère ayant entièrement délégué l'organisation de ces temps périscolaires aux municipalités, beaucoup d'enseignants se sentent exclus et, de ce fait, ne sont pas prêts à s'impliquer. Beaucoup sont mêmes très opposés à cette réforme » constate Laurent Lenoir, délégué Usep de Corrèze. « Il faut être clair : si l'on demande aux enseignants de faire des heures en plus dans le cadre associatif de l'Usep, je ne suis pas persuadé que beaucoup soient prêts à le faire bénévolement ! Il me semblerait judicieux d'envisager une rémunération, versée par les municipalités, suffisamment conséquente pour leur donner envie d'y aller » avance Francis Givernaud, directeur de l'Usep. Cette solution est déjà mise en place à Honfleur. « La ville a proposé aux enseignants Usep qui

animaient bénévolement une école de sport, le mardi soir, de prendre en charge certains ateliers périscolaires et d'être rémunérés pour cela. Ils ont accepté », explique Frédérique Venturelli, déléguée Usep du Calvados.

La culture des enseignants du premier degré, qui jusqu'alors était celle du bénévolat, pendant de la gratuité des activités, semble donc en passe d'évoluer. Mais derrière cette question de la rémunération des animateurs Usep se profile une autre perspective : celle de la professionnalisation. Voilà plusieurs années que l'Usep Côte-d'Or a franchi le pas, et l'actuelle réforme n'y fera qu'amplifier ce mode de fonctionnement. « Depuis 2005, la ville de Dijon nous demande d'intervenir largement sur le temps périscolaire. Pour cela, nous avons embauché une trentaine d'intervenants qualifiés et nous les payons grâce à un financement de la ville. Pour la rentrée 2013, la municipalité nous a confié la coordination de toutes les animations sportives sur les nouveaux temps périscolaires. Nous allons donc devoir recruter encore davantage d'intervenants » explique Fabrice Binon, délégué Usep de Côte-d'Or, à la tête d'une véritable petite entreprise.

L'USEP COMME INTERFACE

Mais le rôle de l'Usep ne saurait se limiter au fait de fournir des animateurs pour les ateliers périscolaires. « Dans le Calvados, l'Usep a envoyé un courrier à toutes les communes du département pour leur proposer son aide dans la mise en place de la réforme des rythmes scolaires. Nous avons obtenu une dizaine de rendez-vous, mais

La dimension associative et citoyenne des activités Usep peut trouver son prolongement naturel dans les activités périscolaires.



nous nous sommes rapidement rendu compte d'une forme de malentendu, confie Frédérique Venturelli. Les communes attendaient surtout qu'on leur procure du personnel. Ce que nous n'étions pas en mesure de faire, alors que notre proposition visait à les aider à mettre en place un projet global, notamment en faisant le lien avec les directeurs d'école. »

« La réussite de cette réforme repose sur la logique du partenariat, sur la philosophie du faire ensemble et sur la capacité de l'ensemble des acteurs éducatifs – enseignants, élus, associations, parents, etc. – à co-construire. Un atelier périscolaire ne pourra pleinement apporter des bénéfices aux enfants que s'il est conçu en articulation avec le projet d'école et s'il garantit la cohérence éducative » insiste Véronique Moreira, vice-présidente de l'Usep. Pas évident pourtant de faire s'asseoir autour d'une table tous ces partenaires. D'abord parce qu'en France les logiques de cloisonnement sont très fortes. Ensuite – comme évoqué précédemment – parce que cette réforme doit faire face à une forte opposition des enseignants. Enfin, même si le décret instaurant la réforme prévoit un outil susceptible de fédérer tous les acteurs en présence, le PEDT (Projet éducatif territorial), celui-ci est facultatif et peu utilisé pour l'instant. Le délégué du Loiret, Sylvain Barreau, n'en est pas moins convaincu que « la participation au projet éducatif territorial peut contribuer à une meilleure reconnaissance de l'action de l'Usep dans la commune et de son rôle d'interface dans l'accompagnement de l'intervention d'acteurs locaux sportifs ou culturels auprès de l'école. »

L'Usep a une carte à jouer en se positionnant comme médiateur ou « facilitateur » de dialogue. « Nous avons la chance d'occuper une position charnière, à la fois dans et en dehors de l'école. Nous avons un pied dans l'école grâce aux enseignants qui adhèrent à l'Usep et en vertu de la convention avec le ministère de l'Éducation nationale qui fait de nous la seule fédération sportive habilitée à y intervenir. Et nous avons un

DU SPORT, RIEN QUE DU SPORT ?

Depuis un certain temps déjà, l'Usep regarde au-delà de son domaine d'action prioritaire qu'est le sport. « Lors des rencontres sportives que nous organisons, il n'est pas rare que nous prévoyions en parallèle une exposition, un concours de dessin ou un temps de débat entre les enfants que nous intitulons "Remue-ménages". Or cette réforme offre une excellente occasion d'aller plus loin dans cette démarche de diversification. Puisque l'Usep propose déjà des ateliers d'éducation à la santé ou à la citoyenneté, pourquoi ne pas aller plus loin dans cette voie ? » s'interroge Vincent Vallé, adjoint à la direction nationale. « Selon les moments où se situeront les temps d'activités périscolaires (Tap), l'Usep pourra élargir sa palette d'intervention. Ainsi, pour les Tap de la pause méridienne, il pourra être judicieux de prévoir des activités calmes, de la relaxation par exemple » avance pour sa part Francis Givernaud, directeur de l'Usep. ● I.G.



«... pied hors de l'école puisqu'en tant que fédération sportive scolaire, nous sommes partenaire de clubs sportifs et de collectivités locales» détaille Véronique Moreira, vice-présidente de l'Usep. *«L'Usep est très bien placée pour porter cet esprit collaboratif et contribuer à la création d'un projet partagé qui ne sera celui ni du maire ni du directeur d'école mais celui d'un ensemble d'acteurs éducatifs, chacun étant à même d'apporter sa vision et ses compétences. On peut imaginer que les enseignants Usep seront les ambassadeurs de cette réforme visant le mieux-être de l'enfant, et parviendront à convaincre leurs collègues réticents. On peut également penser que les élus locaux seront attentifs à nos propositions: nous avons avec eux une tradition de travail en commun solide et ancienne»* complète Vincent Vallé, adjoint à la direction de l'Usep.

Philippe Brenot/En Jeu



L'Usep se positionne également sur la formation des animateurs appelés à intervenir dans l'école.

OBJECTIF FORMATION

Autre corde à l'arc de l'Usep: les formations qu'elle peut fournir aux collectivités locales pour les animateurs qu'elles vont recruter. *«Les profils des intervenants sur les temps périscolaires seront forcément très hétérogènes. Il pourra y avoir des enseignants, des employés municipaux, des éducateurs de clubs sportifs, et pourquoi pas des parents. Dès lors, des temps de formation seront indispensables pour permettre à tous de mieux se connaître et, pour ceux qui ne les possèdent pas encore, de se familiariser avec certains savoirs sur l'enfant: ses rythmes, ses besoins... Cette culture commune permettra alors de concevoir les activités périscolaires avec la même approche»* analyse Vincent Vallé.

Le grand défi pour les municipalités est en effet de parvenir à proposer des ateliers périscolaires de qualité, qui ne soient pas bricolés dans l'urgence et avec les moyens du bord. *«Il*

ne faudrait pas que les temps d'activités périscolaires à dominante sportive soient de l'EPS telle qu'on la pratique sur le temps scolaire. Mais pas non plus qu'ils soient une activité de club déguisée où l'on recherche la performance et la spécialisation sur un sport. Seule une formation commune à tous les acteurs, posant clairement ces bases, pourra éviter ces dérives» insiste Francis Givernaud.

UNE PÉDAGOGIE PROPRE À L'ÉCOLE

À l'Usep Côte-d'Or, on portera une attention toute particulière à la formation des intervenants. *«Du fait de notre nouvelle mission de coordination, nous allons notamment être amenés à travailler avec des éducateurs sportifs issus de clubs. Nous devons donc être très vigilants à leur transmettre les valeurs de l'Usep, fondées sur une pédagogie propre et sur la coopération, et non pas sur la compétition»* souligne le délégué Fabrice Binon. Ailleurs, l'Usep

s'attachera à former des intervenants n'ayant parfois même pas le Bafa, le premier diplôme dans le domaine de l'animation. *«Dans une petite commune du département, la mairie a demandé à l'Usep et la Ligue de prendre en charge la formation d'Atsem (Agent territorial spécialisé des écoles maternelles)»* indique Frédérique Venturelli, de l'Usep Calvados. *«Là encore, cela suppose une vaste réflexion de l'Usep au niveau national pour mettre en place plusieurs types de formations selon le public visé»* relève Véronique Moreira.

On l'aura compris, cette réforme a des allures de défi pour l'Usep. Mais elle est aussi formidablement stimulante et invite à se montrer inventif. Nombre de comités départementaux ont montré qu'ils étaient capables d'être réactifs, malgré des délais de mise en œuvre très courts. Reste maintenant à passer de l'urgence des débuts à des solutions encore plus élaborées. C'est tout l'enjeu des mois à venir. ● ISABELLE GRAVILLON

UNE OFFRE GLOBALE USEP-LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Dans leurs démarches auprès des mairies, plusieurs comités départementaux Usep ont choisi de ne pas monter seuls au créneau mais de le faire en collaboration avec l'ensemble des secteurs de la Ligue de l'enseignement. *«Forte de toutes ses composantes – sportives, culturelles, artistiques –, la Ligue de l'enseignement est en mesure de proposer aux collectivités locales une offre de services globale et de qualité. L'un des grands intérêts de cette réforme est qu'elle nous invite à repenser la continuité et la complémentarité entre nos différents partenaires, alors que nous avons peut-être un peu tendance à juxtaposer nos forces»* analyse Arnaud Tiercelin, responsable du secteur éducation de la Ligue.

En Corrèze, cette complémentarité existe bel et bien au quotidien et un courrier commun, où l'Usep est identifié comme un interlocuteur privilégié en vertu de son lien étroit avec les écoles, a été envoyé à tous les maires. *«On est forcément plus écouté par les élus quand on arrive avec une palette de propositions très large et fort de tout un réseau. Nous proposons par exemple aux maires d'apporter à leurs projets locaux une dimension départementale, avec des rencontres sportives finalisant leurs ateliers sportifs, et une intégration de leurs ateliers culturels aux projets départementaux de la Ligue de l'enseignement comme Acteurs Juniors, les Randonnées de la culture ou Lire et Faire Lire»* détaille Laurent Lenoir, délégué Usep. ● I.G.



« L'Usep ne doit pas hésiter à forcer les lignes »

La chronobiologiste Claire Leconte* intervient régulièrement auprès des écoles et des élus locaux pour les conseiller dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes.



Claire Leconte

Claire Leconte, quel peut être le rôle de l'Usep dans cette réforme des temps de l'enfant ?

J'ai d'abord envie de m'adresser aux enseignants adhérents de l'Usep et de leur demander de jouer pleinement le jeu de cette réforme. C'est-à-dire de s'en saisir et d'en profiter pour repenser leurs emplois du temps et changer leurs pratiques pédagogiques. Pour que cette réforme puisse notamment jouer un rôle dans la réduction de l'échec scolaire, il est impératif de proposer les enseignements qui demandent le plus de concentration à des moments de la journée où les capacités attentionnelles des enfants sont à leur maximum. Ainsi, je conseille de placer les apprentissages fondamentaux le matin et des activités scolaires allégées, comme des jeux mathématiques ou des jeux d'expression orale, l'après-midi. Les enseignants Usep pourraient montrer la voie. Constatant par eux-mêmes qu'enseigner devant des enfants plus disponibles et moins fatigués améliore considérablement leurs conditions de travail, il pourraient ensuite porter cette bonne parole afin de convaincre leurs collègues récalcitrants !

Quelle attitude adopter vis-à-vis des collectivités locales ?

Là encore, l'Usep ne doit pas craindre de forcer les lignes et de tenter de les influencer dans le bon sens. Ainsi, pour mettre en place cette réforme, beaucoup de communes ont choisi des organisations qui ne sont pas optimales du point de vue de l'intérêt de l'enfant. Soit elles ont décidé de raccourcir la journée d'école de trois quarts d'heure environ et de placer là, en fin de journée, les activités périscolaires. Soit elles ont maintenu les horaires antérieurs de début et de fin des cours mais ont rallongé la pause méridienne, en y "calant" les activités périscolaires.

En quoi ces choix ne sont-ils pas satisfaisants ?

En tant qu'organisatrice d'activités sportives, l'Usep le comprendra très bien ! Proposer un atelier sportif à des enfants, avec une pédagogie construite et cohérente, le tout en 45 minutes chrono, cela relève de la gageure. Encore plus s'il faut les conduire pour cela sur un autre lieu que l'école. Quant à faire du sport sur la pause de midi, cela exclut d'emblée toutes les activités trop "excitantes" à une heure où les enfants ont surtout besoin de calme. Dommage... Mais il existe une autre

organisation possible, que certaines municipalités comme Paris ont retenue : maintenir la même durée de cours deux jours par semaine, et dégager deux après-midi entiers pour les activités périscolaires. Voilà ce vers quoi l'Usep pourrait conseiller aux municipalités de tendre. ●

RECUEILLI PAR I.G.

*Claire Leconte a notamment participé au stage des dirigeants Usep de Port-Leucate (voir p. 18). Lire aussi p. 30 la chronique de son ouvrage *Des rythmes de vie aux rythmes scolaires - Quelle histoire!* (Septentrion, 2011) et d'autres conseils bibliographiques sur ce thème.

L'ASSOCIATION USEP, UNE ASSURANCE

Dès lors qu'une association Usep existe au sein d'une école, elle peut servir de cadre réglementaire à des activités périscolaires, qu'elles soient sportives ou culturelles. Grâce à cette structure, les enfants et adultes encadrants sont assurés, couverts en responsabilité civile. Une information qu'il peut être bon de rappeler aux élus municipaux : ils trouveront là un moyen simple et pratique d'encadrer juridiquement les nouveaux ateliers périscolaires et de couvrir les intervenants, surtout s'il s'agit de bénévoles. ● I.G.

LA POSITION DU COMITÉ DIRECTEUR USEP

Pour l'Usep, le réaménagement des temps de l'enfant et notamment la revalorisation des temps éducatifs non scolaires représente une réelle opportunité. Ainsi positionnée à la fois sur le temps scolaire et hors temps scolaire, l'Usep a la capacité de mettre en place des activités qui relèvent du sport scolaire et peuvent s'organiser en parcours articulés au projet d'école. Ces parcours sport scolaire doivent être l'expression d'un projet partagé et représenter des passerelles avec les associations existantes (collectivités territoriales, clubs, associations diverses...).

Ces parcours doivent mettre en évidence la ou les compétences visées afin que toute activité liée au sport scolaire soit valorisée à son juste titre.



Usep Lorient/En Jeu

Sur l'ensemble de ces temps, l'association d'école crée un lieu d'exercice de la vie citoyenne en grandeur réelle au travers des projets spécifiques que l'association peut porter : projets sportifs, de coopération, d'entraide, de gestion collective des espaces et du matériel. C'est l'occasion pour l'enfant d'être auteur du projet associatif par une plus grande implication et de développer une éducation au choix et un esprit créatif.

Véritable partenaire des projets éducatifs territoriaux, par le biais de ses actions de formation et du rôle indispensable de l'enseignant dans la co-construction des contenus d'activités, l'Usep peut alors garantir la nécessaire cohérence éducative qui doit traverser l'ensemble des temps de l'enfant. ●